



Tribunaux de l'environnement et de  
l'aménagement du territoire Ontario

## **Commission de négociation**

**Rapport Annuel 2009-2010**

Coordonnées :

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario

**Commission de négociation**

655, rue Bay, bureau 1500

Toronto (Ontario) M5G 1E5

Tél. : 416 212-6349

Appels sans frais : 1 866 448-2248

Télec. : 416 326-5370

Site Web : [www.elto.gov.on.ca](http://www.elto.gov.on.ca)

Courriel : [board.of.negotiation@ontario.ca](mailto:board.of.negotiation@ontario.ca)

On peut obtenir une copie imprimée du présent rapport annuel, ainsi que d'autres publications des commissions auprès des commissions.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

ISBN 978-1-4435-3558-8

ISSN 1703-2822

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario

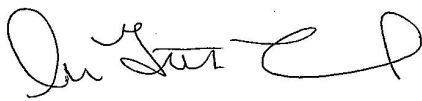
[www.elto.gov.on.ca](http://www.elto.gov.on.ca)

**À l'attention de l'honorable Chris Bentley, procureur général**

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le rapport annuel de la Commission de négociation pour l'exercice 2009-2010.

Le tout respectueusement soumis.



Michael Gottheil

Président exécutif des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario



Ali Arlani

Chef de service administratif des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario

**2010**

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<u>Message du président</u>	<u>3</u>
<b>SECTION 1: Aperçu de la Commission de négociation (CN)</b>	
<u>Objectif de la CN</u>	<u>5</u>
<u>Historique et compétence</u>	<u>5</u>
<u>Projet de regroupement des organismes</u>	<u>6</u>
<b>SECTION 2 : Activités en 2009-2010</b>	
<u>Activités En 2009-2010</u>	<u>7</u>
<u>Membres de la CN 2009-2010</u>	<u>7</u>
<b>SECTION 3: Sommaire financier 2009-2010</b>	
<u>Sommaire financier</u>	<u>8</u>

## **Message du président - 2010**

Au nom des membres et du personnel de la Commission de négociation (CN), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission pour la période se terminant le 31 mars 2010.

La CN offre des services de médiation précieux aux habitants de l'Ontario. Lorsque survient un différend visant l'indemnisation d'un bien-fonds exproprié, les membres de la CN cherchent à obtenir un règlement par la médiation. Vingt-six demandes de médiation ont été présentées cette année.

Au cours de l'exercice 2009-2010, un nouveau membre a joint la CN.

En novembre 2009, j'ai été nommé président de la CN et président exécutif des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO), regroupement dont fait partie la CN.

Les TriO regroupent la CN, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des biens culturels, le Tribunal de l'environnement et la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Je suis d'avis que la décision du gouvernement de réunir ces cinq tribunaux importants reflète la volonté de reconnaître le rôle essentiel de chacune de ces instances dans la résolution des litiges, dans le cadre de la législation applicable, afin de renforcer la communauté et d'en faire un milieu de vie plus sain, en permettant au Tribunal et à chaque commission de mieux remplir son rôle comme membre des TriO.

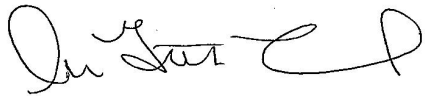
Je crois aussi que les tribunaux administratifs se doivent d'œuvrer sans relâche afin d'être plus accessibles, d'agir suivant leurs principes et de manière équitable, et d'inciter leurs clients, leur personnel et leurs membres à évaluer continuellement leurs processus afin de les améliorer. Les tribunaux doivent fonctionner de manière à attirer, à soutenir et à conserver un personnel et des membres hautement qualifiés, en plus d'avoir vraiment à cœur de répondre aux besoins de leurs clients et de servir l'intérêt public en respectant les lois et politiques applicables.

Les membres et le personnel des TriO sont décidés à atteindre ces objectifs importants. La CN s'est particulièrement et résolument engagée à conserver la haute estime de ses clients, à donner l'exemple en appliquant les normes les plus rigoureuses qui soient en matière de professionnalisme, d'intégrité et de service efficace du public.

J'aimerais souligner le travail de l'ancienne présidente de la CN, Marie Hubbard, qui y a œuvré au sein de la Commission un grand nombre d'années. Je remercie également tous les membres et le personnel pour leur professionnalisme et leur dévouement au service de la Commission. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à Ali Arlani, chef de la direction des TriO, pour son soutien et ses réalisations au

cours des dernières années à la tête du personnel administratif et opérationnel pendant le regroupement – difficile par moments, mais réussi! – des TriO. Je me réjouis à l'idée de travailler avec les membres, le personnel, les intervenants et tous les autres, au cours de l'exercice 2010-2011 et des prochaines années, afin d'aider la CN à réaliser son plein potentiel au sein des TriO.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Gottheil". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and a long, sweeping tail.

Michael Gottheil,  
président de la Commission de négociation,  
président exécutif des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du  
territoire Ontario

## SECTION 1: Aperçu de la Commission de négociation (CN)

### Objectif de la CN

La Commission de négociation (CN) est un tribunal informel qui négocie les règlements d'indemnisation en cas d'expropriation. La CN n'entre en jeu que lorsque les autres moyens de règlement ont échoué. Elle organise des réunions avec les parties expropriées et les autorités concernées dans tout l'Ontario sans frais pour les parties. La CN examine toute la documentation écrite pertinente, ainsi que les observations des parties.

La CN tente, par la médiation, d'amener les parties à s'entendre sur une indemnisation appropriée dans les circonstances. La CN n'est pas habilitée à imposer un règlement, mais recommande ce qu'elle considère être une indemnisation juste lorsqu'elle dispose de suffisamment de renseignements.

Aux termes du paragraphe 27(5) de la *Loi sur l'expropriation*, les membres de la CN doivent inspecter le bien-fonds visé avant ou pendant l'audience. Grâce à ses médiateurs chevronnés, la CN a pu régler nombre des affaires dont elle a été saisie. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre, elles peuvent interjeter appel devant la CAMO.

Le processus de médiation de la CN est confidentiel. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre avec l'aide de la CN, elles peuvent interjeter appel devant la CAMO. Toutefois, en raison de la confidentialité du processus de médiation, la CN et la CAMO observent des règles rigoureuses de communication des renseignements afin de s'assurer que l'information que reçoit la CN ne soit pas accessible à la CAMO. Les membres et le personnel de la CAMO n'ont aucunement accès aux renseignements divulgués dans le cadre du processus de la CN, ni aux discussions qui ont eu lieu pendant celui-ci.

### Historique et compétence

La CN a été créée en vertu de l'*Expropriations Procedures Act 1962/63*. Cette loi, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1964, faisait partie de l'une des recommandations formulées dans le rapport du comité spécial sur l'expropriation foncière. À la suite d'études ultérieures sur l'indemnisation et les procédures, notamment les rapports de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, la *Loi sur l'expropriation* a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 1970. Cette loi créait l'Office d'indemnisation foncière, un tribunal unique qui allait uniformiser la prise de décisions. La CAMO assume désormais les fonctions de l'Office d'indemnisation foncière.

## **Projet de regroupement des organismes**

En novembre 2009, Michael Gottheil a été nommé pour mener le regroupement des Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO).

TriO rassemble cinq tribunaux qui se prononcent, sous le régime d'une centaine de lois, sur des appels, des requêtes et d'autres différends portant sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et du patrimoine, l'évaluation foncière, l'évaluation de terrains et d'autres questions.

TriO est le premier groupe de tribunaux créé sous le régime de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux. Cette loi autorise le gouvernement à désigner deux tribunaux décisionnels ou plus comme groupe si le lieutenant-gouverneur en conseil est d'avis que les questions dont traitent les tribunaux sont telles qu'ils peuvent fonctionner de manière plus efficace et efficiente comme membres d'un groupe qu'isolément.

Les cinq tribunaux qui composent le groupe sont : la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF), la Commission de négociation (CN), la Commission des biens culturels, le Tribunal de l'environnement et la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).



## SECTION 2 : Activités en 2009-2010

### Cas gérés par la CN

Tableau 1 : Dossiers reçus, réunions tenues et dossiers à régler pour les exercices 2007-2008 à 2009-2010 de la CN

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Dossiers reçus</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>26</b>
<b>Réunions tenues</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>26</b>
<b>Dossiers à régler</b>		<b>27</b>	<b>18</b>

### Membres

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres à temps partiel pour des mandats qui varient de deux, trois ou cinq ans. Les membres se déplacent dans toute la province pour tenir des audiences et inspecter les biens-fonds. Pour en savoir plus sur la nomination des membres de la Commission, consultez le site Web du Secrétariat des nominations ([www.pas.gov.on.ca](http://www.pas.gov.on.ca)).

Vous trouverez ci-dessous la liste des membres actifs de la CN du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

#### Présidence :

#### Date de nomination à la CN

GOTTHEIL, Michael†  
HUBBARD, Marie\*†

2 novembre 2009

#### Membres de la CN :

BOYAK, Mark  
EGAN, Terrance  
MILNE, John E.  
SIMMONS, Lawrence John  
TAYLOR, Ian  
YUEN, Jane

23 mars 2005  
17 juin 2009  
1<sup>er</sup> novembre 2000  
23 mars 2005  
20 juin 2007  
19 décembre 2008

Nota : † Présidence de la CAMO et de la CN

\* Membre qui ne siégeait plus à la CN au 31 mars 2010

## SECTION 3: Sommaire financier 2009-2010

### Affectation

Les budgets de la CAMO et de la CN sont présentés, chaque exercice, dans le Budget des dépenses du ministère du Procureur général.

Tableau 1 : Dépenses de la CAMO et de la CN

POSTE	EXERCICE (1 <sup>er</sup> avril au 31 mars)		
	2007-2008 (\$)	2008-2009 (\$)	2009-2010 (\$)
Traitements et salaires	5 408 227	5 739 638	5 800 595
Avantages sociaux	705 775	740 579	761 011
Transports et communications	649 965	666 632	574 418
Services	496 250	534 929	226 259
Fournitures et matériel	291 351	134 653	45 910
Paiements de transfert	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>7 551 568</b>	<b>7 816 431</b>	<b>7 408 193*</b>

\* En 2009-2010, la CAMO et la CN ont dégagé un surplus de 3,3 %, d'une part en raison de vacances et d'autre part en raison du report du réaménagement de quelques installations.